

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/02/2008  
Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-2-2-8

Séance du vendredi 8 février 2008

### AIDE A LA RESTAURATION TRADITIONNELLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° 2008/I-2<sup>e</sup>-03 du 14 décembre 2007 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 11 256 € à la Sarl « JMJ Restauration » pour la réalisation de travaux dans le restaurant « Au Raisin d'Or » à ZIMMERBACH, selon les éléments de la fiche de présentation annexée au rapport ;
- autorise le Président à signer la convention d'attribution de subvention correspondante ;
- précise que le crédit de 11 256 € sera prélevé sur l'enveloppe 99411, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

LE PRÉSIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Adopté  
voix contre  
abstentions

Rémy WITH